

Vous allez inscrire votre enfant aux accueils périscolaires matin et/ou soir, au centre de loisirs le mercredi ou à la restauration par l'intermédiaire de ce dossier.

Bienvenue au service à l'enfance !

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour toute inscription aux accueils périscolaires, une seule démarche, un seul dossier à remplir constitué de :

- La « **FICHE SANITAIRE ET AUTORISATIONS** »
- La fiche « **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES** »

DATE DE RETOUR DU DOSSIER



Dossier complet à retourner rempli et accompagné des pièces justificatives sur le portail [Les Parents Services](#) (en vous connectant à l'aide de vos codes personnels) au plus tard le **samedi 3 juillet 2021**.

PIÈCES À FOURNIR

- **Pour la restauration, au moment de l'inscription :** attestation employeur des deux parents ou Pôle Emploi
- **Pour le centre de loisirs :** avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020)
- **Dans tous les cas :** attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident extra-scolaire

RAPPEL EN CAS DE MODIFICATION

Toute modification au centre de loisirs, à l'accueil ou à la restauration devra impérativement être effectuée **au plus tard le vendredi jusqu'à 16 heures de la semaine précédant** la prise en charge de votre (vos) enfant(s) auprès du service administratif, en mairie, ou par le biais du portail [Les Parents Services](#).

Les animateurs et les enseignants ne sont en aucun cas chargés de prendre ces modifications. Pour les annulations concernant le centre de loisirs en période de vacances, elles doivent intervenir une semaine avant la date du début des vacances, sauf pour les congés d'été, une semaine avant le début de chaque mois.

DATE DE RENTRÉE DES CLASSES JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

- fin de l'école à 15h45 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) ;
- le mercredi matin jusqu'à 11h30.

TARIFS

L'ACCUEIL **matin** : 0,95€ / **soir** : 2,45€

LA RESTAURATION

Repas et activités : 3,25€

PAI (Plan d'Accueil Individualisé) activités : 1,70€

L'aide à la restauration : en fonction du revenu du foyer, une aide à la restauration peut vous être attribuée. Le dossier est disponible en mairie ou en ligne sur www.mairie-de-collegien.fr. Il est à retourner auprès du service social.

CENTRE DE LOISIRS

	vacances scolaires	mercredis après-midi
Quotient A	2,70€	1,10€
Quotient B	6,90€	2,10€
Quotient C	9,60€	3,25€
Quotient D	12,20€	4,25€
Quotient E	13,35€	5,30€

Mode de calcul : le quotient est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence.

Abattement de 15% sur les activités si deux enfants sont inscrits simultanément à une activité régulière en maternelle le mercredi et/ou en élémentaire aux activités (culturelles, sports, loisirs) et/ou en passeport jeunesse (1 à 5).

VOS CONTACTS



Service administratif à l'enfance

tél. 01 60 35 40 08

contactenfance@mairie-de-collegien.fr

Françoise MERCIER

Responsable du service enfance, en charge de l'équipe d'animation

tél. 01 60 35 99 60

fmercier@mairie-de-collegien.fr

Eric GHIRARDINI

Directeur Pôle Éducatif

eghirardini@mairie-de-collegien.fr